

Compte-rendu du Comité Directeur UFOLEP Du jeudi 13 février 2020

Présents : L. Dameron, A. Venel, J-C Bezot, P. Deon, R. Bougé, M. Cellier, G. Balourdet, M-C Cellier, A. Geoffroy

Assistent : F. Beaurain (en partie) (Ligue de l'Enseignement), M. Mayenga (Délégué Départemental),

Ouverture de la séance à 18h45.

1. Approbation PV du 9 janvier 2020.

Approuvé

2. Validation par le CD des représentants CNDS

Le CNDS disparaît pour devenir l'ANS (Agence Nationale du Sport°)
Concernant les subventions, une enveloppe globale nationale est redistribuée aux Régions.
Pour les Comités, seront allouées 50% des subventions perçues en 2018.
Pour l'Aube, la subvention était de 5200€
Statu quo en 2020 : soit 5200€

Représentation CNDS :

Mervyn Mayenga Titulaire
Laurent Dameron. Suppléant.
Validation du CD

3. Préparation de l'AG 2020

Appel à candidature pour le CD, les commissions, les représentants aux National et Régional.
Préparation des bulletins de vote, différenciés par les couleurs, avec le nombre de voix par association.

Rappel des procédures pour les différentes élections : votes au CD, élection du Président et des membres des bureaux, validation des candidatures, désignation des responsables des commissions...

L'arrêté des comptes se fera au CD du 5 mars 2020. Ce jour, réunion à 16h30 pour préparer les bulletins et les différents documents.

Validation des tarifs pour 2020/2021.

Tarifs inchangés, hormis la part départementale licence qui passe de 14,50€ à 15,00€.

Marcel ouvre une parenthèse pour le montant des tarifs concernant les commissaires de courses moto/ vélo. Mervyn se rapprochera des autres comités pour donner suite à cette particularité.

Laurent fait savoir qu'il ne se représentera pas à la présidence UFOLEP. Philippe, futur tout jeune retraité, rassure l'assistance en annonçant son intention de candidature à cette fonction.

4. **Conflit commission arbitrage.**

Sur les 11 arbitres, 6 cosignataires ont adressé au Président de l'UFOLEP le 05 février 2020, un mail de contestation concernant leur responsable.

Celui-ci, Yannick Cuisin, a été convoqué ce jour pour être entendu par le Comité Directeur sur les faits reprochés et concernant ses agissements.

A la demande de la destitution de son rôle de responsable par les 6 arbitres le CD fait savoir, qu'en l'état actuel des choses, il ne donnait pas suite avec 7 voix contre et une abstention.

Par ailleurs, il précise que dans le cadre de la nouvelle mandature, les membres de chaque commission doivent faire acte de candidature et désigner leur nouveau responsable, y compris donc pour les arbitres.

Alain préconise l'établissement d'un règlement intérieur concernant la commission des arbitres, et doit établir un compte rendu lors des désignations lors de la prochaine AG UFOLEP.

5. **Questions diverses.**

- **Courrier de Gérard Jarry de l'ASL** demandant le non- paiement de la licence homologuée le 23/01/2020, d'un joueur décédé.
Accord du CD pour le remboursement de la licence d'un montant de 35,64€

- **Commission Cyclosport**
Demande de participation aux frais d'ambulances d'un montant total de 1280€ pour 3 courses.
Accord du CD sur présentation des factures pour un montant de 640€

- **Commission VTT**
Demande de participation aux frais engagés pour l'achat de 32 coupes et de 2 pots. (4 compétitions).
Accord du CD pour : 50€+ 50€ = 100€ pour les pots et la moitié des coupes achetées sur présentation des factures avec maxi de 100€.

Prochain CD le 05 mars à 16h30

La séance a été levée à 21h30